

L'an deux mille dix-sept, le quinze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à La Martre à 17 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 1	13
Total des voix : 17		

Etaients présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATESTI** : La Bastide

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

2 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Eliane BARREILLE, Jean BACCI

Date de convocation
02/11/2017

Ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Délibération n°
DEL17_11_B10_01

Entretien des bâtiments et espaces fréquentés et patrimoniaux des domaines de Valx et Félines – année 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,
Vu le plan de gestion des domaines de Valx Félines pour la période 2016-2021,

Le plan de gestion du domaine de Valx-Félines identifie clairement le besoin d'entretien des espaces comme une priorité.

Depuis 2012, un agent d'entretien assure cette mission sur l'équivalent d'un mi-temps. Ce travail permet une action efficace au quotidien.

Il est proposé de poursuivre cette action sur l'année 2018 dans les mêmes conditions que les années précédentes (mi-temps) et de solliciter pour cela des subventions dans le cadre de la convention pour la mise en valeur des terrains du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres prévoyant la mobilisation de moyens par le Conservatoire du littoral, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence sur les sites du Conservatoire dans les Alpes de Haute Provence (convention 2016-2021).

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC :16 500 €
Conseil régional (40%) 6 600 €
Conseil départemental 04 (40%) 6 600 €
Autofinancement (20%) 3 300 €

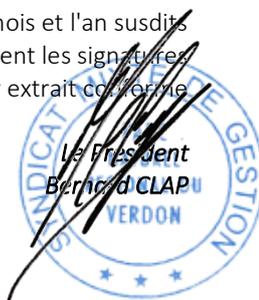
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le



L'an deux mille dix-sept, le quinze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à La Martre à 17 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 +	13
Total des voix : 17		

Etaients présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATESTI** : La Bastide

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

2 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Eliane BARREILLE, Jean BACCI

Date de convocation
02/11/2017

Ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Délibération n°
DEL17_11_B10_02

Coordination 2018 du plan de gestion des domaines de Valx-Félines

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,
Vu le plan de gestion des domaines de Valx Félines pour la période 2016-2021

Le domaine de Valx-Félines est géré depuis 1999 par le Parc du Verdon.
Pour cela, un plan de gestion a été défini pour la période 2016-2021 et une animation spécifique est mise en place.
Cette animation est partagée depuis 2013 en deux mi-temps : un mi-temps de coordination et animation administrative et financière et un mi-temps de chargé d'aménagement.

Il est proposé de poursuivre cette action sur l'année 2018 dans les mêmes conditions que les années précédentes et de solliciter pour cela une subvention régionale.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC :50 000 €
Conseil régional (80%) 40 000 €
Autofinancement (20%) 10 000 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (abstention des 2 conseiller régionaux), les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le



L'an deux mille dix-sept, le quinze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à La Martre à 17 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 1	13
Total des voix : 17		

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATESTTI** : La Bastide

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

2 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Eliane BARREILLE, Jean BACCI

Ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Date de convocation
02/11/2017

Délibération n°
DEL17_11_B10_03

Programme d'éducation au territoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Il s'agit de proposer un programme éducatif qui réponde au mieux aux ambitions formulées dans la nouvelle stratégie. De manière plus précise, nous cherchons à mobiliser les publics pour leur permettre de :

- mieux connaître, mieux comprendre et mieux aimer leur environnement pour se l'approprier,
- mieux vivre ensemble pour lutter contre les formes d'individualisme, l'isolement rural, le cloisonnement des populations (jeunes et moins jeunes, nouveaux arrivants, etc.) ?
- penser l'avenir du territoire pour donner envie d'agir et construire ensemble,
- contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement socio-économique du territoire plus harmonieux et pérenne.

Pour cela, le programme s'organise autour de plusieurs interventions articulées en cohérence avec les projets des autres commissions (programme éducatif du domaine de Valx, cycle d'animations sur l'eau année scolaire 2017-2018, former les acteurs du territoire, territoire en transition...)

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC :70 000 €
Conseil régional (80%)56 000 €
Autofinancement (20%)14 000 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le



L'an deux mille dix-sept, le quinze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à La Martre à 17 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 1	13
Total des voix : 17		

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATTESTI** : La Bastide

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

2 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Eliane BARREILLE, Jean BACCI

Ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Date de convocation
02/11/2017

Délibération n°
DEL17_11_B10_04

Mise en place d'une stratégie de maîtrise des loisirs motorisés

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Au sein du pôle sites, paysages et aménagement du territoire, sous la coordination du technicien coordinateur des écocardes, un chargé de projet en alternance aura pour mission l'animation et mise en œuvre de la stratégie du Parc relative à la maîtrise des loisirs motorisés :

- animation d'un réseau d'acteurs, d'élus et de partenaires, animation de groupe de travail dédié ;
- mise en place des actions de sensibilisation et d'information à l'attention des pratiquants, des professionnels, des élus ;
- accompagner les communes volontaires dans la mise en place de mesures de gestion de la fréquentation ;
- élaborer des plans de circulation en concertation avec l'ensemble des partenaires ;
- participer aux opérations de répression ;
- participer aux avis du Parc sur les évènements motorisés, accompagner éventuellement les organisateurs vers des évènements plus responsables ;

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : 12 000 €
Conseil régional (80%) 9 600 €
Autofinancement (20%) 2 400 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le



L'an deux mille dix-sept, le quinze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à La Martre à 17 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 1	13
Total des voix : 17		

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVEAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATESTI** : La Bastide

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

2 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Eliane BARREILLE, Jean BACCI

Ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Date de convocation
02/11/2017

Délibération n°
DEL17_11_B10_05

Les tours du Verdon, GR® de Pays -Animation-2018
Modification du plan de financement

Vu la Code Général des Collectivités Locales,
Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,
Vu la délibération du Bureau en date du 4 octobre 2017,

Dans le cadre de la stratégie du programme espace valléen « Voir le Verdon en Grand ! » plusieurs opérations d'investissement sont prévues afin de structurer l'itinérance pédestre. Parmi ces opérations, figurent la création de 9 GR de Pays (aménagement, signalétique, mise en sécurité, balisage...).

En 2017 en permettant au Parc du Verdon de déposer un dossier lié au financement de l'ingénierie requise à au déploiement et à la promotion du réseau d'itinérance nouvelle dans le secteur SUD du Parc : tour du lac d'Esparron, tour du lac de Saint-Croix et tour des balcons du Verdon.

Pour l'année 2018, la demande de subvention concerne l'ingénierie nécessaire au déploiement et à la promotion du réseau d'itinérance nouvelle et prioritairement dans le secteur NORD du Parc : les gorges, les Mourres, lac de Castillon

Les dépenses prévues sont les suivantes :

- ingénierie « technicien de randonnée » du Parc à hauteur de 0,5 ETP en 2018 (de janvier à décembre 2018),
- outils de promotion de la randonnée et de l'offre d'itinérance nouvelle en lien avec les outils existants tels que chemin des parcs.

Considérant le plan de financement modifié suivant :

Coût total TTC :	22 250 €
FNADT - CIMA (40%)	8 900 €
Conseil régional – service Montagne (40%) :	8 900 €
Autofinancement (20 %)	4 450 €

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- Autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le


Le Président
Bernard CLAP

L'an deux mille dix-sept, le quinze novembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à La Martre à 17 h 45 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
17	12 + 1	13
Total des voix : 17		

Etaient présents :

10 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) :

Bernard CLAP : Trigance ; **Jacques ESPITALIER** : Quinson ; **Arlette RUIZ** : St Julien le Montagnier ; **Antoine FAURE** : Aups ; **Paul CORBIER** : St Julien du Verdon ; **Jean-Paul GOLE** : Castellane ; **Hervé PHILIBERT** : Ginasservis ; **Magali STURMA CHAUVÉAU** : Rougon ; **Christiane PHILIBERT-BREZUN** : Vinon sur Verdon ; **Annick BATESTI** : La Bastide

représentants des Conseils départementaux (porteurs de 2 voix chacun) :

2 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteurs de 3 voix chacun) :

Eliane BARREILLE, Jean BACCI

Date de convocation
02/11/2017

Ont donné pouvoir :

Charles-Antoine MORDELET à Antoine FAURE

Délibération n°
DEL17_11_B10_06

ACCUEIL, SECURISATION DES SITES ET SURVEILLANCE INCENDIE

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon ;

Les écocardes du Parc accueillent, informent, sensibilisent et valorisent le territoire. Ils assurent également la surveillance et la prévention contre les incendies et la sécurisation des sites et itinéraires de randonnée. Sur proposition du groupe de travail *sensibilisation*, au sein de la commission *tourisme durable* du Parc, le programme d'action, en accord avec la charte du Parc, prévoit la continuité de cette opération

Considérant le plan de financement ci-dessous pour l'année 2018 :

Coût total TTC : 140 000 €

Région : 70 000 €

Conseil départemental 04 : 12 000 €

Conseil départemental 83 : 12 000 €

(ce montant sera complété par un dispositif de surveillance mis en place spécifiquement sur le site de Sillans la cascade)

Commune de Bauduen : 3 000 €

Intercommunalités : 15 000 €

Autofinancement : 28 000 €

Dont PNR Verdon : 20 900 €

Dont EDF : 7 100 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, et à la majorité des voix, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

